

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 22 MARS 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 22 mars 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Frédéric BATAILLE ; Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ ; Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Nicolas MORIN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Daniel EUSTACHE donne pouvoir à Alain EMPRIN

Patrick MARTIN donne pouvoir à Yannick AMET

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT ; Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE ; Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurence REGNIER

2023-31

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant l'adoption des lignes directrices de gestion qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2021 ;

Considérant que le conseil communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet afin d'assurer les fonctions de responsable d'accueil et moyens généraux.

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-dessous.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 10/03/2023

	POURVUS		BUDGETAIRE	VACANTS	Dont temps non complet pourvus	
	BP	TOTAL				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	19	2	0	1 (28h00)
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	0		2	2	
Adjoint administratif (dont un contrat d'avenir)	12	7		12	5	
Rédacteur principal de 1ère classe	3	3	3	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0	0	0		
Rédacteur	1	0	1	1		
Directeur	1	1	1	0		
Attaché principal	1	1	1	0		
Attaché	6	5	6	1		
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	4	28	5	2	3 (29h00 et 10h30 et 9h00 28H00) 1 poste à 26/35ème
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	2		3	1	
Adjoint technique	17	16		17	3	
Agent de maîtrise principal	1	1	1	0		
Agent de maîtrise	1	0	1	1		
Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	1		
Technicien	2	2	2	1		
Ingénieur Principal	1	0	1	1		
Ingénieur Territorial	2	2	2	1		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	5	1	0	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0		1	1	
Adjoint d'animation	2	2		2	0	
Animateur Principal de 1ère classe	1	1	1	0		
Animateur Principal de 2ème classe	1	0	1	1		
Animateur	1	1	1	0		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	8	4	16	8	4	7h00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5	5		5	0	11h00
Assistant d'enseignement artistique	8	7		8	1	12h00
Infirmier territorial en soins généraux	1	1	1	1	0	
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	1	1	1	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	1	1	1	0	
Assistant Territorial Socio-éducatif	1	1	1	1	1	
TOTAUX	93	71	72	93	30	

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yannick AMET

Président


